



*“Je m’engage en tant
que bénévole”*

**LA VILLE
DE CHELLES
M’AIDE À FINANCER
MON PERMIS
DE CONDUIRE**

LE PERMIS BÉNÉVOLAT

Pour les jeunes chellois âgés de
18 à 25 ans

Inscriptions du 4 février au 4 mars 2019
en ligne sur l’Espace Citoyens Familles





01

QU'EST-CE QUE LE « PERMIS BÉNÉVOLAT » ?

Le permis de conduire est un outil indispensable d'accès à la mobilité et un atout pour se rendre sur son lieu de travail ou d'étude. Parce que l'obtention du permis représente une dépense conséquente pour les jeunes et leur famille, la Ville de Chelles propose, en contrepartie d'un **ENGAGEMENT BÉNÉVOLE** (humanitaire, social ou environnemental) **DE 70 HEURES** dans une association ou un service municipal, **UNE AIDE FINANCIÈRE DE 800 €**.

Ce dispositif utile et juste vous **permet d'obtenir votre permis tout en vous engageant dans la vie de notre ville.**

02

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR CANDIDATER AU PERMIS BÉNÉVOLAT ?

- **Habiter à Chelles** et être âgé entre **18 et 25 ans** inclus
- Obtenir l'épreuve du **code de la route**
- S'engager à réaliser une **activité bénévole de 70 heures**
- **S'inscrire dans une auto-école** partenaire à Chelles. Si vous êtes inscrit ou que vous souhaitez vous inscrire dans une auto-école en dehors de Chelles, vous pouvez également bénéficier de ce dispositif à condition que l'auto-école donne son accord (Exemple : si vous étudiez à Marne-la-Vallée, vous pouvez vous inscrire dans une auto-école proche de votre lieu d'étude)
- **Remplir un dossier de candidature** dans lequel le candidat explique sa motivation et son projet

Ce dispositif est cumulable avec celui du Permis à 1 euro



03

QUELS SONT LES AVANTAGES DU BÉNÉVOLAT ?

Les actions bénévoles peuvent être un véritable atout car celles-ci permettent d'avoir une **première approche du milieu professionnel**, développent la **capacité d'adaptation** et apportent de **nouvelles compétences** qui peuvent être valorisées dans le cadre du travail.

Le bénévolat est aussi un **engagement citoyen** qui permet de s'enrichir humainement en s'impliquant dans des actions qui ont du sens.

04

COMMENT ET QUAND CANDIDATER ?

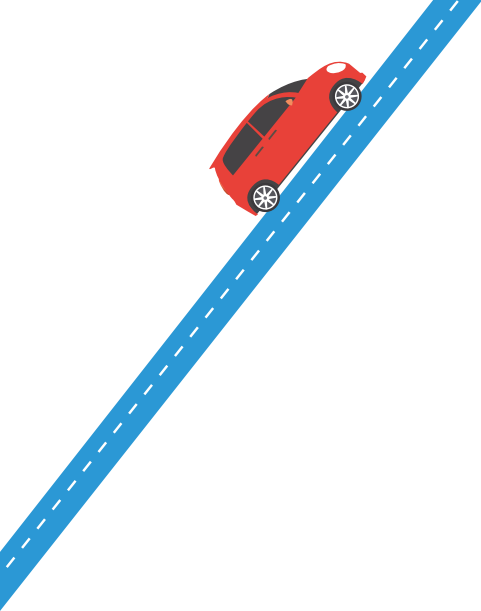
- **Inscriptions du 4 février au 4 mars 2019 en ligne sur l'Espace Citoyens Familles** : www.espace-citoyens.net/chelles

Des ordinateurs seront à disposition à l'Hôtel de Ville, la Boussole et aux Espaces de proximité et de citoyenneté.

- Une commission d'attribution étudiera chaque dossier.

Plus d'informations sur www.chelles.fr





Mairie de Chelles
Parc du Souvenir Emile Foucard
77 500 Chelles
www.chelles.fr

